

REVALORISATION DES GRILLES IADE : L'ARNAQUE



Le protocole d'accord soumis à l'approbation des organisations syndicales est bouclé par le ministère. Il nous donne royalement ... 15 jours pour rendre notre réponse.
Cela marque le peu de cas que fait le ministère de l'avis des professionnels, nous avons malgré tout lancé une consultation pour recueillir vos avis.

La base du protocole est l'abandon de la pénibilité de notre profession (« surcote » d'un 1an pour 10ans travaillés) et l'allongement de la carrière (départ à 60 au lieu de 55ans), en contre partie d'une augmentation salariale étalée sur 5 ans.



Unanimentement les organisations syndicales ont dénoncé ce chantage

Rappelons qu'à l'origine cette augmentation de nos salaires était la juste reconnaissance de l'intégration de notre formation dans un cursus universitaire imposée par la réglementation européenne.

Au lieu de cela, le ministère profite de ce protocole pour anticiper les souhaits de notre président de réformer à la baisse notre système de retraite.

On est loin des déclarations tonitruantes sur la reconnaissance des professions paramédicales relayées complaisamment par les medias.

Si les grilles (voir ci-dessous) représentent, dans certains échelons une avancée, il n'en reste pas moins que l'étalement dans le temps (dans deux ans pour la première tranche, dans cinq ans pour la dernière tranche –évidement la plus importante) en minimise la portée.

Mais surtout les contreparties reviendront à nous faire payer tout au long de notre retraite ces quelques euros gagnés aujourd'hui.

Au final l'acceptation de ce protocole nous ferait perdre de l'argent.

Ceci n'est pas sérieux.

Madame Bachelot se repend à longueur d'antenne sur le « choix » laissé aux professionnels.

Petite omission de sa part : pour les IADE ce choix n'est pas de même nature... nous sommes déjà en catégorie A avec maintien de la reconnaissance de la pénibilité et retraite a 55 ans (cela est donc possible pour les autres catégories).



Le « choix » est donc :

Renoncement à notre niveau de pension de retraite ou Intégration dans un corps en extinction sans revalorisation. Le chantage prend toute son ampleur lorsque l'on sait qu'un corps en extinction est systématiquement exclu des nouvelles négociations salariales, et que la progression du salaire ne dépend plus que de la revalorisation du point d'indice (à titre d'exemple : +0.3% en octobre 2009).

▪ **Reclassement en classe normale**

Avec perte de la Retraite à 55 ans et perte des 1 an de bonification tous les 10 ans

Echelons	GRILLES ACTUELLES CN	RECLASSEMENT EN JUILLET 2012			RECLASSEMENT EN JUILLET 2015		
	INDICE MAJORE	INDICE MAJORE NOUVELLE GRILLE	Gains	Durée des nouveaux échelons	INDICE MAJORE	GAINS	Durée des nouveaux échelons
1	367	398(+31points)	142,82	1 an	403(+5 points)	23,03	1 an
2	394	418(+24points)	110,57	2 ans	420(+2 points)	9,21	2 ans
3	413	434(+21points)	96,75	2 ans	439(+5points)	23,03	2 ans
4	438	454(+16points)	73,71	2 ans	460(+6points)	27,64	2 ans
5	461	480(+19points)	87,53	2 ans	485(+5points)	23,03	2 ans
6	487	500(+13points)	59,90	2 ans	509(+9points)	41,46	2 ans
7	516	525(+9points)	41,46	3 ans	533(+8points)	36,86	3 ans
8	544	550(+6points)	27,64	4 ans	558(+8points)	36,86	4 ans
9	Nouveaux échelons	575		4 ans	585(+10points)	46,07	4 ans
10		593		4 ans	608(+15points)	69,11	4 ans
11		611			631(+20points)	92,15	

▪ **Reclassement en classe supérieure**

Avec perte de la retraite à 55 ans et de la bonification d'1 an tous les 10 ans

Echelons	GRILLES ACTUELLES CS	RECLASSEMENT EN JUILLET 2012			RECLASSEMENT EN JUILLET 2015		
	INDICE MAJORE	INDICE MAJORE NOUVELLE GRILLE	Gains	Durée des nouveaux échelons	INDICE MAJORE	GAINS	Durée des nouveaux échelons
1	454	490(+36points)	165,85	1 an	525(+35points)	161,24	1 an
2	482	490(+8points)	36,86	2 ans	535(+45points)	207,31	2 ans
3	501	521(+20points)	92,14	3 ans	551(+30points)	138,41	3 ans
4	524	532(+8points)	36,86	4 ans	574(+42points)	193,49	4 ans
5	544	559(+15points)	69,10	4 ans	595(+36points)	165,85	4 ans
6	566	581(+15points)	69,11	4 ans	616(+35points)	161,24	4 ans
7	604	607(+3points)	13,82		642(+35points)	161,24	

Le reclassement se fait à échelon équivalent pour la classe normale et à l'échelon inférieur pour la classe supérieure.

L'allongement du nombre d'année rend l'accès au plus haut échelon plus restreint pour les nouveaux diplômés. La forte revalorisation des premiers échelons n'est qu'un leurre utilisé pour les effets d'annonce de madame Bachelot, elle ne concerne que quelques collègues, la grande majorité d'entre nous n'est que faiblement augmentée (faites le calcul pour votre situation personnelle...cela est édifiant !)



**ENSEMBLE REFUSONS LE CHANTAGE A LA RETRAITE.
Mobilisons nous pour une réelle revalorisation,
pour une réelle reconnaissance !**